

Ref Communiqué n°2012-01 du 09/02/2012
De Fédération Interco CFDT
Mots clés Cour des comptes, sous-préfecture, Le Point, RGPP
Sujet Les sous-préfectures et le rapport de la Cour des Comptes

Début du communiqué

La Fédération CFDT Interco souhaite vivement réagir à l'article du Point.fr du 8 février 2012 qui relaye de façon pour le moins choquante le rapport annuel de la Cour des Comptes, en épinglant l'inefficacité des sous-préfectures dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'État.

Pour la CFDT, les sous-préfectures ne sauraient être "le vilain petit canard" d'une révision générale des politiques publiques (RGPP) qui, par une application essentiellement comptable depuis 5 ans, a surtout démontré pour le moment une incapacité globale à améliorer la qualité de service due au public, une dégradation des conditions de travail des agents (accélérée par une réduction drastique des effectifs) et, paradoxalement, des économies loin d'être à la hauteur des objectifs fixés.

Non, les sous-préfectures ne sont pas un "échelon oublié de la réorganisation territoriale de l'État", "inconsistantes", frappées "d'inertie" avec une "gestion des effectifs sans perspective", le tout végétant dans "un parc immobilier coûteux".

Si à terme, elles n'ont plus vocation à être de « mini préfetures » (délivrance de titres et contrôle des actes des collectivités), la directive nationale d'orientation des préfetures (DNO) 2010-2015 intègre désormais pleinement l'évolution des services des sous préfetures vers une administration de missions axées, notamment, sur la sécurité des populations, le suivi de la vie institutionnelle locale et un rôle d'expert et de porteur de projet en matière de rationalisation de l'intercommunalité et d'ingénierie territoriale.

C'est une évolution radicale qui impacte fortement des agents légitimement inquiets et ayant déjà payé un lourd tribut aux réductions d'effectifs comme le souligne d'ailleurs le rapport de la cour des comptes. Le ministère de l'intérieur a d'ailleurs parfaitement saisi les enjeux en intensifiant le dialogue social avec les organisations syndicales sur le sujet.

C'est dans ce contexte que la CFDT, qui réclamait depuis longtemps l'application des mesures d'accompagnements également prévues par la DNO, a obtenu en octobre 2011 qu'un plan de formation d'envergure réponde spécifiquement aux besoins des agents.

Il reste sûrement beaucoup à faire, preuve que rien n'est figé, (y compris, pourquoi pas, mener une réflexion sur un parc immobilier qui pourtant, est loin d'être le plus dispendieux).

Pour la CFDT-Interco, au delà de ces nécessaires transformations, il est souhaitable de conserver une présence de l'État au niveau de l'arrondissement qui demeure encore , dans le contexte actuel, un échelon pertinent au plus près des territoires, de leurs populations et de leurs besoins.

Fin du communiqué

La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la Fonction Publique Territoriale, des services concédés, des Offices Publics de l'Habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité, des Affaires Étrangères.

Secrétaire Générale : Marie-Odile ESCH

Secrétaire National en charge de la communication : Olivier Mourot